



Régime de réparation des préjudices résultant des
Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
(loi n°94-28 du 21 Février 1994)

ACCIDENT DU TRAVAIL

CERTIFICAT MEDICAL

Initial de Prolongation de Rechute de Guérison de Consolidation
(cocher la case utile)

N° Matricule à la CNSS

Je soussigné, certifie avoir
examiné le : M(me) :

Nom de la jeune fille :

Profession :, qui déclare avoir été victime
d'un accident du travail survenu le à H

Cet examen permet de constater et de conclure ce qui suit :

Constatations détaillées :

S'il s'agit d'un certificat initial indiquer notamment la nature des lésions*

Code BIT (voir verso)

Siège des lésions :

Nature des lésions :

* **Conclusions** (biffer les lignes et mentions inutiles)

- Des soins sont nécessaires jusqu'au inclus

- Une hospitalisation est nécessaire jusqu'au inclus
(dans ce cas préciser l'établissement)

- Un arrêt de travail est nécessaire jusqu'au inclus

Sans autorisation de sortie

Avec autorisation de sortie de h mn à h mn

Sans restriction de sortie

- La reprise de travail est possible à compter du

- La guérison est atteinte à compter du

- La consolidation des lésions est réalisée depuis le

avec des séquelles n'entraînant pas une incapacité permanente.

avec des séquelles entraînant une incapacité permanente évaluée à %

Certificat établi le

Signature du Médecin

Cachet du Médecin ou
de l'établissement

(*) - En cas de traumatismes crâniens, mentionner s'il y a perte de connaissance.
- Mentionner les interventions chirurgicales.

CODIFICATION DU SIEGE DE LA LESION

1- Tête

- 11 Région crânienne (crâne, cerveau, cuir-chevelu)
- 12 Œil (y compris orbite et nerf optique)
- 13 Oreille
- 14 Bouche (y compris lèvres, dents et langue)
- 15 Nez
- 16 Face, sièges non classés ailleurs
- 18 Tête, sièges multiples
- 19 Tête, siège non précisé

2- Cou (y compris gorge et vertèbres cervicales)

3- Tronc

- 31 Dos (colonne vertébrale et muscles adjacents, moelle épinière).
- 32 Thorax (côtes, sternum, organes internes du thorax).
- 33 Abdomen (y compris organes internes)
- 34 Bassin
- 38 Tronc, siège multiples
- 39 Tronc, siège non précisé

4- Membre supérieur

- 41 Epaule (y compris clavicule et omoplate)
- 42 Bras
- 43 Coude
- 44 Avant-bras
- 45 Poignet
- 46 Main (à l'exception des doigts seuls)
- 47 Doigts
- 48 Membre supérieur, sièges multiples
- 49 Membre supérieur, siège non précisé

5- Membre inférieur

- 51 Hanche
- 52 Cuisse
- 53 Genou
- 54 Jambe
- 55 Cheville
- 56 Pied (à l'exclusion des orteils seuls)
- 57 Orteils
- 58 Membre inférieur, sièges multiples
- 59 Membre inférieur, siège non précisé

6- Sièges multiples

- 61 Tête et tronc, tête et un ou plusieurs membres
- 62 Tronc et un ou plusieurs membres
- 63 Un membre supérieur et un membre inférieur ou plus de deux membres
- 68 Autres sièges multiples
- 69 Sièges multiples non précisés

7- Lésions générales

- 71 Appareil circulatoire en général
- 72 Appareil respiratoire en général
- 73 Appareil digestif en général
- 74 Système nerveux en général
- 78 Autres lésions générales
- 79 Lésions générales non précisées

9- Siège non précisé

Ce groupe ne doit être utilisé que lorsque aucune indication ne permet de préciser le siège de la lésion

CODIFICATION DE LA NATURE DES LESIONS

- 10 Fractures
- 20 Luxations
- 25 Entorses et foulures
- 30 Commotions et autres traumatismes internes
- 40 Amputations et énucléations
- 41 Autres plaies (autres que 10,40,50 et 60)
- 50 Traumatismes superficiels
- 55 Contusions et écrasements
- 60 Brûlures (provoquées par autre chose que 70, 80, 72 et 83)
- 70 Empoisonnements aigus et intoxications aiguës
- 80 Effet des intempéries et d'autres fractures extérieures
- 81 Asphyxies
- 82 Effets nocifs de l'électricité
- 83 Effets nocifs des radiations
- 90 Lésions multiples de natures différentes
- 99 Autres traumatismes et traumatismes mal définis